

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de La Réunion

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Valentin LE TELLIER  
[valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 02 62 94 72 57

**RELEVÉ DE DÉCISION**  
**RÉUNION DU 09/06/2020**

<b>Objet</b>	<b>Réunion du comité technique n° 4</b>	
<b>Lieu</b>	Visioconférence	
<b>Participants</b>	<b>Présents :</b> Dominique Oudin (CBNM) Yann Cuidet (CBNM) Sarah Caceres (OFB) Claudine Ah-Peng (UMR PVBMT) Samuel Nibouche (UMR PVBMT) Nathalie Becker (MNHN) Vanessa Estrade (Globice)	Julie Martin (Globice) Claire Jean (Kélonia) Nicolas Laurent (SEOR) Chloé Bernet (NOI) Gildas Monnier (GCOI) Jean-Cyrille Notter (PNRun) Guillaume Dubus (PNRun) Valentin Le Tellier (DEAL)
<b>Rédaction CR</b>	Valentin Le Tellier	
<b>Relecture</b>	Participants	
<b>Version</b>	Version 2 du 19/06/2020	
<b>Diffusion</b>	CR librement accessible sur le portail Borbonica <a href="https://borbonica.re/files/20200609_cotech_sinp/20200609_cr_cotech_sinp_v2.pdf">https://borbonica.re/files/20200609_cotech_sinp/20200609_cr_cotech_sinp_v2.pdf</a> Diaporama : <a href="https://borbonica.re/files/20200609_cotech_sinp/20200609_cotech_sinp.pdf">https://borbonica.re/files/20200609_cotech_sinp/20200609_cotech_sinp.pdf</a>	
<b>Emplacement réseau</b>	U:\SEB\4-Nature\12. SINP\7-Réunions\2_Cotech\ 20200609_cotech_4\20200609_cr_cotech_sinp_v2.odt	

Valentin Le Tellier accueille les participants et propose un tour de table, de nouvelles personnes ayant rejoint le cotech.

## 1. Avancement du SINP

Chaque tête de réseau est invitée à présenter brièvement son actualité ou les difficultés rencontrées :

- Cétacés (Vanessa Estrade et Julie Martin) : les données historiques jusqu'à 2017 ont été transmises à Borbonica. Pour les données postérieures, attente de la finalisation d'un projet en cours. Les données d'Abyss ont été validées. Les données cétacés du CEDTM ne sont pas encore intégrées, il faudra relancer le CEDTM. Il n'y a pas de problème particulier.
- Tortues marines (Claire Jean) : Les données historiques jusqu'à 2018 ont été transmises à Borbonica, cela reste à faire pour l'année 2019. Des problèmes ont été rencontrés avec l'outil de validation, qu'il s'agisse de validation d'observations uniques ou de validation multiple. En 2020, la

priorité sera mise sur l'animation du pôle pour augmenter le nombre de contributeurs et sur la mise en place de protocoles.

- Flore (Yann Cuidet et Dominique Oudin) : un nouveau versement de données à Borbonica a été réalisé il y a peu. Yann Cuidet reprend la main sur le sujet du SINP en l'absence de Frédéric Picot. La priorité en 2020 porte sur la mise en place du protocole de validation.
- Oiseaux (Nicolas Laurent) : de nombreux jeux de données ont été versés à Borbonica. Les données du FEDER papangue seront versées ultérieurement après publication scientifique. Un échange a eu lieu avec la DEAL au sujet de la validation pour faciliter le travail et intégrer le résultat de la procédure de validation de Faune-Réunion.
- Bryoflore (Claudine Ah-Peng) : il s'agit d'un nouveau pôle, en place depuis le début de l'année. Une formation a été réalisée en janvier 2020 en collaboration avec des collègues de l'université du Cap. Elle sera peut-être reproduite cette année en élargissant le public cible. Un travail va être réalisé pour la valorisation de 12 000 observations issues de la bibliographie, ainsi que sur le protocole de validation.
- Mammifères terrestres (Sarah Caceres) : Les données historiques ont été versées à Borbonica. Des données sont attendues de la part d'une étude en cours sur le tangué. Récemment les données de cerf de la SEOR ont été validées automatiquement. En parallèle, Sarah Caceres assure la validation des données vertébrés sur le site du web-GEIR. Une demande d'accès aux données est en cours de préparation par l'OFB au titre de ses missions régaliennes.
- Chiroptères (Gildas Monnier) : un travail est en cours sur les données bibliographiques de roussette noire et pour modifier le référentiel de sensibilité afin de traiter les données de balises de roussettes. Un travail a été fait pour faciliter la validation des données, mais cela reste malgré tout compliqué, en particulier en l'absence de fibre optique (QGIS est lent et plante). Il y a également un problème concernant la mise à jour du tableau de bord de validation des données dans le projet QGIS suite aux validations multiples. Un renforcement de l'animation du réseau naturaliste est prévu pour 2020.
- Insectes et arachnides (Samuel Nibouche et Nathalie Becker) : Une contribution a été apportée sur le groupe des insectes et arachnides à Taxref 11 mais pas à Taxref 12 faute de temps. Cela devrait être rattrapé pour Taxref 13. 12 000 données historiques ont été versées. Il y a actuellement un blocage concernant la validation des données, le protocole de validation n'ayant pas été validé par le CSRPN.
- Reptiles et amphibiens : problèmes de liaison téléphonique avec Chloé Bernet.

## 2. Demandes d'accès aux données

Valentin Le Tellier présente une synthèse des remarques exprimées lors des consultations sur les 28 demandes reçues entre avril 2018 et mai 2020. Certaines remarques sur l'exhaustivité de la fourniture des données par les adhérents pourraient être traitées annuellement lors de la vérification avec chaque adhérent de la complétude des données fournies.

### Zones d'extraction de données

Un focus est fait sur la question du zonage d'extraction de données et de son adéquation avec le projet, sujet revenant fréquemment dans les consultations.

Nicolas Laurent indique que du fait de leur capacité de vol il est souvent nécessaire de prévoir des zones d'extraction assez grandes pour les oiseaux. Il propose de faire pour un même projet plusieurs demandes avec des périmètres différents :

- une pour les oiseaux, pouvant intégrer les corridors de déplacement ;
- une pour les autres taxons.

Par ailleurs, pour être en mesure d'évaluer l'adéquation entre la zone et le projet, il est nécessaire d'en savoir un peu plus sur ce dernier avec une description synthétique des aménagements et des principaux impacts potentiels du projet (un éclairage nocturne nécessitera par exemple d'intégrer les corridors de déplacement des procellariidés).

Gildas Monnier ajoute que le cas se pose également pour les chauves-souris qui se déplacent beaucoup, mais il est difficile de définir un cadre général, puisque la taille et la forme de la zone varient selon le projet, sa localisation par rapport aux ravines, etc. Il pense néanmoins que la zone d'extraction ne doit jamais se limiter à la seule emprise du projet. Enfin, il insiste sur la nécessité d'être vigilant pour ne pas empiéter sur le rôle d'instructeur de procédure administrative.

Valentin Le Tellier présente les préconisations de quelques guides méthodologiques d'études d'impacts. Il est rare de trouver des dimensions type de zones d'études, car ces dernières sont définies projet par projet selon l'expertise du bureau d'études. Ces zones peuvent également varier dans le temps selon l'avancement du projet, de la zone d'étude préalable à la zone d'étude du parti d'aménagement retenu. Enfin, la zone d'étude comprend différentes zones concentriques : zone d'emprise directe, zone d'influence immédiate, zone d'influence large.

Il pense qu'il faut garder en tête lors des consultations que les données d'observations ne sont pas les seules prises en compte par les bureaux d'études dans leur diagnostic. Les données de synthèse de niveau macro sont également intégrées, par exemple sur les corridors écologiques.

#### Conclusion :

Il est proposé de compléter le formulaire de demande sur les points suivants :

- intégrer une description synthétique des aménagements et des principaux impacts potentiels du projet ;
- demander si un tampon a été appliqué ou bien est souhaité ;
- indiquer en bonne pratique que la zone d'extraction ne doit pas être limitée à la zone d'emprise directe du projet ;
- proposer la fourniture de plusieurs zones d'étude variant selon les taxons.

#### Durée d'instruction des demandes d'accès

Valentin Le Tellier revient sur une demande émise lors de l'atelier SINP du 30/01 de raccourcir la durée d'instruction des demandes d'accès. Cette durée comprend 1 semaine d'instruction par la DEAL et 2 semaines de consultation des têtes de réseau. Ce délai a en général été respecté jusqu'à présent, sauf cas spécifiques de demandes mises en attente d'une adhésion au SINP du demandeur, en accord avec le demandeur.

Nicolas Laurent indique que les demandes d'accès sont accompagnées d'une pré-analyse de la DEAL permettant de s'assurer qu'elles ne sont pas hors-sujet. Par ailleurs, la plupart des réponses se font dans la semaine. Il propose que si aucune remarque n'est émise sous 1 semaine la demande soit validée, mais que si au moins une remarque est émise alors le délai de 2 semaines soit maintenu afin de permettre les échanges.

Gildas Monnier ne comprend pas cette demande de réduction des délais alors que les études sont censées se dérouler sur un cycle biologique complet d'une année. Il estime que le délai de 3 semaines est tout à fait acceptable et qu'il revient aux maîtres d'ouvrage et bureaux d'études de s'organiser en conséquence.

Dominique Oudin est d'accord et ajoute qu'il est toujours possible pour les bureaux d'études de formuler une demande d'accès aux données en anticipant, avant même que l'acceptation de leur offre ne leur soit notifiée par le maître d'ouvrage puisque la demande d'accès est gratuite.

Claire Jean, Yann Cuidet, Sarah Caceres et Nathalie Becker pensent également que le délai de 3 semaines est acceptable.

Conclusion :

Le délai de 3 semaines est maintenu.

### 3. Objectifs 2020 du SINP

Valentin Le Tellier présente les objectifs proposés pour 2020 pour le SINP, basés entre autres sur les retours de l'atelier SINP du 30/01/2020.

Nicolas Laurent demande quelles sont les tendances d'utilisation des données.

Valentin Le Tellier répond qu'en ce qui concerne l'utilisation par le grand public (sans identifiants de connexion), il y a peu d'éléments disponibles, mais des statistiques seront développées dans Borbonica pour y remédier et disposer de statistiques sur les requêtes les plus fréquentes, les groupes taxonomiques les plus recherchés, etc.

En revanche on dispose du détail des demandes d'accès aux données précises, complétées depuis 2019 pour les demandes pérennes (gestion des milieux naturels et missions régaliennes) par une synthèse annuelle de l'utilisation faite des données. Il est difficile de prédire l'évolution de ces usages, mais on peut à minima s'attendre à une augmentation des demandes pour les études d'impact, les principaux bureaux d'études étant désormais adhérents au SINP974. Par ailleurs, il estime que les données sont actuellement sous-utilisées pour la conservation même si quelques demandes ont été réalisées en ce sens.

Claire Jean indique qu'elle renvoie souvent des professeurs vers Borbonica et qu'il y a sans doute un levier concernant les usages pédagogiques des données.

#### Système d'information sur la biodiversité (SIB – action 14)

Yann Cuidet souhaiterait plus de détails sur le SIB.

Valentin Le Tellier répond que le SIB est un nouveau système d'information ensemblier composé de différents systèmes d'information thématiques (=métier) : SI Natura 2000, SI sur le commerce mondial des espèces réglementées (CITES), ... et notamment SINP en ce qui concerne les données naturalistes. Le SIB est en cours de mise en place au niveau national avec la définition de la gouvernance et du fonctionnement de chaque SI métier à travers une annexe spécifique. L'annexe SINP a vocation à remplacer l'actuel protocole national SINP. Une déclinaison devra être mise en place au niveau régional avec un rôle important à jouer par les Agences régionales de la biodiversité (ARB) en lien avec les Comités régionaux eau et biodiversité. Il n'a pas beaucoup plus d'informations sur ce dernier point car la mise en place de l'ARB se fait lentement, et la perspective des élections régionales et cantonales en 2021 n'est pas de nature à l'accélérer.

Dominique Oudin fait part de sa participation la semaine dernière à une réunion sur le sujet et notamment le programme national de surveillance, dont il partagera les éléments reçus. La gouvernance n'est pas encore claire et il confirme que l'on dispose de peu de visibilité à ce stade sur la mise en place de l'ARB à La Réunion.

#### Valorisation des données relatives aux EEE en support aux actions de lutte (action 20)

Dominique Oudin et Nicolas Laurent s'interrogent sur le rôle du SINP concernant la valorisation des données. En effet, il existe déjà des dispositifs en place, par exemple dans le cadre du GEIR pour apporter une réponse rapide aux détections précoces. Borbonica est selon eux plutôt un outil d'agrégation que de veille. Par ailleurs, jusqu'où s'arrêter dans la valorisation des données ? Il serait plus judicieux de former les utilisateurs pour les inciter à utiliser les données.

Sarah Caceres indique que de son côté elle utilise les données de Borbonica pour aider à la validation des données sur le web GEIR.

Valentin Le Tellier répond que l'objectif n'est clairement pas de se substituer au GEIR mais d'agir en complémentarité pour s'assurer que les données du SINP relatives aux EEE soient bien prises en compte dans les programmes liés aux EEE. Il estime que les données du SINP sont actuellement clairement sous-exploitées alors que leur volume devient conséquent. Le travail pourrait consister à poursuivre l'analyse des données SINP pour produire les bilans annuels du POLI, ou bien lors de l'import de chaque jeu de données à faire remonter aux gestionnaires les signalements d'espèces qui n'auraient pas encore été mentionnées dans Borbonica. Par ailleurs, une formation des utilisateurs à Borbonica est bien prévue, de même que la poursuite des actions d'animation et communication pour faire connaître et utiliser l'outil.

Conclusion :

L'action sera reformulée pour mettre en avant le côté facilitateur de Borbonica et la complémentarité avec les dispositifs déjà existants. Parler plutôt d' « utilisation » que de « valorisation » des données

Accompagnement des services de la DEAL dans l'utilisation et l'analyse des données du SINP (action 21)

Dominique Oudin demande en quoi consiste cette action.

Valentin Le Tellier répond que l'utilisation des données au sein de la DEAL pourrait être développée dans le cadre des instructions des procédures administratives (dérogations espèces protégées, dossiers loi sur l'eau, etc.). Ils 'agit de former les agents sur les aspects SIG et l'interprétation des données naturalistes faire ressortir les enjeux dans le cadre d'un projet. Bien qu'il s'agisse d'une action interne DEAL, cela lui paraissait important de l'intégrer au plan d'actions SINP.

Nicolas Laurent et Dominique Oudin confirment qu'il s'agit d'une action essentielle, qui mériterait même d'être étendue à d'autres structures.

Valentin Le Tellier répond que la DEAL n'est pas forcément légitime pour former d'autres structures sur les modalités d'interprétation des données naturalistes, mais que a minima des formations à Borbonica sont bien prévues en 2020 à destination des utilisateurs qui le souhaitent.

Réfléchir à la pertinence d'actualiser les listes rouges régionales (action 25)

Dominique Oudin demande en quoi consiste cette action.

Valentin Le Tellier répond que les listes rouges existantes à La Réunion datent de 2010 et que la quantité de données disponibles a fortement augmenté depuis leur publication. Ces nouvelles données sont susceptibles de dégager de nouvelles tendances d'évolution des populations. L'action consisterait à indiquer s'il est nécessaire de faire évoluer les listes à court terme ou pas.

Mettre en place un pôle milieu marin (action 15)

Julie Martin demande en quoi consiste cette action.

Valentin Le Tellier répond qu'il s'agit de compléter les pôles existants sur le milieu marin (cétacés, tortues marines) en traitant des groupes actuellement non couverts (faune benthique, poissons, coraux...). Des premiers échanges ont lieu avec Vie océane dans le cadre de la valorisation des données récemment acquises sur le Mont La Pérouse. Les échanges préalables avec l'IFREMER, la RNMR, l'IRD... montrent que ces acteurs n'ont pas forcément le temps ni la volonté de prendre en main un tel pôle.

Nicolas Laurent demande s'il y a actuellement beaucoup de données de ce type dans Borbonica.

Valentin Le Tellier répond que non, car certains contributeurs ne jugent pas utiles de verser leurs données historiques tant qu'il n'y a pas de tête de réseau pour les valider, et aussi par ce que l'animation SINP a pour le moment été priorisée sur le terrestre faute de temps.

Jean-Cyrille Notter indique que certaines données issues du MNHN sont en cours d'import dans Borbonica et concernent des groupes taxonomiques de milieu marins peu connus.

#### Maintenir un fonctionnement en inter-DOM (action 19)

Gildas Monnier demande si le SINP est en place à Mayotte.

Valentin Le Tellier répond qu'un chargé de mission est arrivé à la DEAL de Mayotte en 2019 sur cette thématique. La DEAL va utiliser le même outil que Borbonica, qui devrait être développé en 2020 (le cahier des charges est finalisé).

Nicolas Laurent indique qu'il est allé à Mayotte en début d'année et y a rencontré la DEAL dans le cadre du déploiement à venir de l'outil Faune à Mayotte. Cela lui a permis d'insister sur l'importance du rôle du réseau des contributeurs pour un bon fonctionnement du SINP.

#### Proposer des protocoles de collecte standardisés (action 5)

Claudine Ah-Peng demande en quoi consiste cette action.

Valentin Le Tellier répond qu'il s'agit de proposer des protocoles standardisés afin d'améliorer la qualité des données. Ces outils sont ensuite diffusés sur le site <http://campanule.mnhn.fr/> où ils peuvent être mis en lien avec les métadonnées des jeux de données du SINP.

Claudine Ah-Peng mentionne la publication GIMS (Global island Monitoring Scheme) qui propose des protocoles sur les milieux terrestres, incluant le protocole sur les bryophytes développé à La Réunion.

Gildas Monnier souhaite savoir s'il existe une trame pour ces protocoles. Il a déjà rédigé des éléments pour les chiroptères et une telle trame lui permettrait de vérifier si des éléments doivent être ajoutés. Par ailleurs, cela permettrait de créer plus d'émulation au sein des têtes de réseau.

Valentin Le Tellier répond qu'à sa connaissance il n'existe pas de trame. Il se rapprochera du MNHN pour confirmer ce point. A défaut, le document mis en place par NOI et validé par le CSRPN en 2019 peut être pris comme modèle.

## **4. Modification de la charte régionale SINP**

Point reporté faute de temps.

## **5. Points divers**

### **5.1 Validation des données**

Preuves nécessaires à la validation :

Valentin Le Tellier mentionne les difficultés remontées lors de la validation des données de chiroptères du fait de l'absence de preuves associées aux données acoustiques, ou bien d'un remplissage incomplet de l'existence de preuves. Une proposition est faite pour augmenter les contrôles sur ces types de données lors de l'import dans Borbonica. Il demande si d'autres têtes de réseau sont confrontées au même problème.

Gildas Monnier pense qu'il faut préciser ces contrôles, car les cas sont différents selon qu'il s'agit de données acoustiques actives (acquises par l'observateur en temps réel, sans conservation de fichiers acoustiques) ou passives (acquises par un enregistreur fixe).

Sarah Caceres demande s'il est nécessaire de stocker dans le SINP les photos utilisées pour la validation. En effet, parfois ces photos sont transmises par l'observateur à la demande du valideur mais ne sont pas versées au SINP. En revanche le commentaire de validation indique que la photo a été conservée.

Nicolas Laurent pense que si le commentaire de validation mentionne la photo et explique comment elle a permis de valider il n'est pas nécessaire de verser la photo au SINP.

Valentin Le Tellier indique que Borbonica n'a pas été conçu initialement pour stocker les preuves numériques. En revanche, un champ permet d'indiquer le nom du fichier numérique voire l'URL s'il est accessible sur Internet.

Samuel Nibouche indique que l'accès aux preuves pour les insectes est très complexe et nécessite d'accéder aux collections. Il est très difficile d'attribuer un niveau de validité certain aux données, sauf en cas de publication scientifique, la donnée entomologique étant pas nature probable mais pas certaine. Il ne peut plus avancer sur la validation car le protocole n'est pas validé par le CSRPN.

Valentin Le Tellier pense que l'atteinte d'un niveau certain n'est pas un objectif en soi, le niveau probable permettant déjà la diffusion des données au grand public. Le MNHN a été consulté pour voir si d'autres exemples de validation des données d'insectes sont disponibles au niveau national et ainsi sortir du point de blocage mentionné.

#### Validation des données issues du web GEIR :

Valentin Le Tellier rappelle que les données du GEIR alimentent Borbonica depuis 2018 et que les informations de validation du GEIR sont reportées dans Borbonica. Ces informations doivent-elles tenir lieu de validation régionale (=tête de réseau) ou bien seulement de validation producteur ?

Sarah Caceres indique que pour sa part elle s'appuie pour la validation des observations de vertébrés sur le protocole de validation SINP. Lorsqu'elle a un doute, elle consulte la tête de réseau SINP.

Nicolas Laurent trouve intéressant de valoriser la validation déjà réalisée dans le cadre du GEIR, afin de délester les têtes de réseau.

Samuel Nibouche pense qu'en ce qui concerne les données insectes, il est parfois contacté par la FDGDON mais qu'une validation de sa part lui paraît nécessaire.

#### Conclusion :

Les informations du GEIR seront reprises comme validation régionale lorsque les valideurs GEIR ont connaissance du protocole de validation SINP, c'est-à-dire pour les vertébrés terrestres et la flore (à confirmer avec NOI pour les reptiles).

#### Retour des observateurs

Gildas Monnier signale la difficulté qu'il rencontre d'obtenir des retours des observateurs. Il cite l'exemple d'une donnée atypique de roussette noire baguée dont il n'arrive pas à récupérer la photo auprès de l'observateur. Il s'agit souvent d'observateurs indépendants ou ayant quitté la structure dans laquelle ils avaient fait leur observation.

Nicolas Laurent et Sarah Caceres affirment ne pas avoir rencontré ce cas pour le moment.

Valentin Le Tellier indique que le bilan SINP2019 de NOI faisait état d'un bon retour des observateurs suite aux demandes de complément (de l'ordre de 2/3).

Nicolas Laurent pense qu'il n'est pas illogique que certaines données restent avec un statut non évalué ou douteux si les preuves ne sont pas accessibles dans le cadre du SINP. Lorsque ces données revêtent un intérêt particulier ou si elles sont nombreuses, il demande si la DEAL ne pourrait pas contacter les producteurs dans le cadre de l'animation du SINP.

Valentin Le Tellier répond que c'est possible sur un nombre limité de cas à cibler par les têtes de réseau, mais qu'il faut garder en tête que les données sont généralement fournies sur la base du volontariat, ce qui ne permet pas d'exiger la fourniture des preuves.

## **5.2 Fiches espèces et lien avec Borbonica**

Valentin Le Tellier présente l'outil GéoNature-Atlas que le PNRun et la DEAL réfléchissent à utiliser en le « branchant » sur Borbonica afin de générer des fiches espèce dynamiques de manière automatisée. L'outil est très générique et différents scénarios sont possibles, du scénario minimal assurant juste une valorisation des données existantes dans Borbonica, Taxref et les fiches déjà existantes au scénario plus complet intégrant en plus de la production de contenu (sons, images, informations sur les espèces quand pas déjà existantes). Un stage pourrait être mis en place pour assurer le remplissage initial de l'outil, selon le scénario retenu. L'outil permettrait de continuer à rendre plus accessible au grand public Borbonica et de mieux valoriser les données.

Gildas Monnier demande si cela ne va pas conduire à réaliser un double travail et s'il ne serait pas plus judicieux de contribuer directement au niveau national.

Samuel Nibouche est d'accord et pense que le site de l'INPN et l'application INPN espèce répondent déjà au besoin. Devant la quantité de travail à réaliser, il est nécessaire de prioriser et de contribuer directement au niveau national.

Valentin Le Tellier répond qu'il est important effectivement de contribuer au niveau national mais que tout n'est pas valorisable au niveau de l'INPN, par exemple la description des espèces ou la valorisation des fiches existantes. Par ailleurs, l'INPN ne produit pas de statistiques automatiques sur les données et les synthèses sont à la maille de 10km de côté (2km dans Borbonica). Une mutualisation de ce qui peut l'être au niveau national n'est pas incompatible avec la mise en place de GéoNature-atlas, puisque par exemple les photos partagées au niveau national sur l'INPN peuvent être automatiquement rendues accessibles via l'outil.

Nicolas Laurent pense qu'il faut préciser l'objectif de l'outil et le public cible. Le rendu est joli mais répond-il réellement à un besoin ?

Gildas Monnier pense que l'outil serait intéressant pour sensibiliser les écoles.

Valentin Le Tellier confirme que le public cible est surtout le grand public.

Claudine Ah-Peng pense qu'au-delà du grand public, des collègues bryologues à l'international serait très intéressé par cet outil qu'elle trouve attractif.

Gildas Monnier indique que si besoin de relire des fiches, du temps pourrait être utilisé sur les jours prévus pour l'animation du SINP.

Valentin Le Tellier clôt la réunion et remercie les participants.

**Prochaine réunion : sans doute en septembre pour discuter notamment de la charte régionale**